

L'élection de Macron ? le rêve réalisé du MEDEF

Thèse. Cet essai repose sur la thèse que la réussite électorale de Macron et de son mouvement « En marche » est le produit de forces, matérielles et symboliques, travaillant la société depuis au moins une quarantaine d'années, (en fait on pourrait commencer cette histoire avec le plan Marshall) qui ont abouti aujourd'hui à occuper la place dominante du champ politique. Cette accession au pouvoir d'Etat a pu se concrétiser grâce à un contexte idéologico social où la gauche de gouvernement n'obtient plus le soutien de son électorat alors que l'extrême droite nationaliste gagne en influence. L'équipe Macron a su aussi profiter d'un contexte électoral particulier (les primaires, l'affaire Fillon) ; La tactique utilisée a été organisée à partir d'un projet construit comme une entreprise de communication. Adopter ce point de vue implique de ne pas tenir compte de ceux et celles qui ont voté Macron pour éviter Le Pen mais de s'en tenir à celles et ceux, qui ont eu intérêt à sa réussite et, particulièrement, à celles et ceux, « politiquement actifs » comme le disait Max Weber, qui ont rallié ou soutenu le mouvement « en marche ». L'hypothèse étant que, des premiers, directement liés aux forces économiques qui espéraient et sans doute envisageaient de prendre le pouvoir politique, aux seconds qui ont constitué l'électorat de la présidentielle et des législatives, en passant par celles et ceux qui ont été présentés par les instances dirigeantes de la « République En Marche », se retrouvent (plus affirmées, moins en contradiction avec d'autres intérêts et points de vue, chez les premiers, moins nettement chez les seconds) - les mêmes caractéristiques déterminantes de l'adhésion.

La victoire électorale de Macron : une conjonction de deux procès du capitalisme en France

L'accession de Macron à la présidence de la république c'est, à la fois, la victoire des forces du capitalisme converti au néolibéralisme et à la mondialisation et la réussite d'un patronat modernisé et modernisateur désireux de reléguer dans un passé jugé dépassé les manières de faire d'un prolétariat mobilisé. Ces deux dimensions s'appuient et se confortent l'une l'autre.

Tout se passe en effet comme si le capitalisme financier exigeait d'autres modes de pensée, d'autres catégories, que les modes de pensée et les catégories, qui avaient et ont cours dans la « classe ouvrière mobilisée ». Pour le dire autrement, tout se passe comme si le capitalisme

néolibéral nécessitait, pour fonctionner, une organisation de la connaissance du monde social radicalement différente de celle qui était mise en pratique dans un capitalisme industriel taylorien-fordiste, soumis à des normes d'Etat plus ou moins keynésiennes. Dans ces conditions tout se passe comme s'il fallait écarter les porteurs d'un mode de pensée jugé inadapté.

Corrélativement le patronat français, soucieux de réduire l'influence du prolétariat mobilisé, a su trouver dans le fonctionnement du néo libéralisme un moyen pour espérer recouvrer sa capacité de domination un moment mise à mal par les conquêtes du salariat mobilisé. Contre le développement d'un « Etat social » qui assurait aux salariés un socle d'amélioration des conditions d'existence et une réduction des inégalités, une meilleure maîtrise du temps disponible et une reconnaissance de leur droit d'avoir de droits, il fallait reprendre l'initiative et engager des politiques régressives.

Non pas que le patronat ignore l'histoire au point d'avoir oublié la légitimité et l'importance des syndicats et de la gestion paritaire ni qu'il soit opposé à des salariés protégés contre les risques de l'existence ni qu'il n'apprécie pas la qualité de la formation (même s'il souhaiterait qu'elle soit plus adaptée à ses exigences), bien au contraire, mais à condition qu'il ne les finance pas : d'ailleurs pour lui les cotisations sont des « charges ». Or depuis le XIX^e siècle la protection sociale repose sur l'idée que le capital, utilisant la force de travail, doit cotiser pour sa production et sa reproduction. Le patronat partage un autre point de vue et défend plutôt l'idée que c'est à chacun de financer sa sécurité ou, moindre mal à ses yeux, de financer les systèmes de protection par l'impôt sur les revenus ce qui revient à dire dans un cas comme dans l'autre que les salariés payeront pour la production et reproduction de leur force de travail. Passer d'un système de cotisations basées sur le travail et acquitté, pour la plus grande part, par le capital à un système assis sur les revenus c'est complètement tourner le dos à cent ans de luttes sociales et de conquêtes.

Première force. Une victoire des entrepreneurs : la « Grande Transformation » du patronat et la « Refondation sociale »

On peut considérer que la dynamique qui permettra l'accession de Macron à la présidence de la République commence il y a 20 ans avec la création du MEDEF. Ce n'est pas un hasard si le Président de la République a fait de la réforme du droit du travail son premier chantier. Et ce n'est pas un hasard si Premier ministre pour parler des ordonnances sur le droit du travail a utilisé l'expression de « grande transformation ». Sans traiter des filiations idéologico – politiques de Macron (il faudrait remonter aux prises de positions de Jacques Delors, de Michel Rocard, de Dominique Strauss-Kahn et d'autres pour ce faire) il est nécessaire pour le comprendre de s'arrêter aux transformations de la conscience de soi des instances patronales dont le changement de nom est le meilleur indice.

Cette transformation s'est effectuée le 27 octobre 1998 et immédiatement a fait de la transformation du droit du travail un de ses chevaux de bataille. Changer d'identité en

passant du « Patronat » aux « Entrepreneurs » (du CNPF au MEDEF) est en effet une pratique chargée de significations : d'abord c'est l'abandon du terme patron qui implique à la fois un rapport de domination (le maître chargé du commandement, dit Littré), et un rapport de paternalisme (le patron -père étant le modèle et le protecteur) pour le mot d'entrepreneur qui valorise l'initiative et le profit (celui ou celle qui a des projets et s'efforce de les réaliser et aussi celui ou celle qui exploite un produit pour son compte), ensuite c'est le passage du singulier au pluriel supposant une unité des points de vue et des manières de faire des dirigeants de l'économie au profit d'une diversité des intérêts et des prises de position. Sociologiquement parlant cette diversification est importante car elle signifie que des univers économiques, avec leurs manières de faire et leurs règles propres, se constituent et peuvent diverger dans l'appréhension de leurs intérêts immédiats. Cette nouvelle organisation de la division du travail économique, dans laquelle la financiarisation s'autonomise, guide les orientations des « entrepreneurs » qui veulent, à leur exemple, que le monde social deviennent un monde d'individus en concurrence les uns avec les autres sans organisations collectives autres que celles d'un intérêt toujours provisoire. Soit pour le dire autrement que l'on passe d'un système social basé sur des communautés de travailleurs cherchant à améliorer collectivement leurs conditions d'existence à des associations de salariés individualisés défendant leurs intérêts particuliers.

L'attaque contre un droit du travail cristallisé dans la loi ne se fait donc pas au hasard mais vise à réaliser systématiquement une philosophie politique. Deux prises de position en témoignent très explicitement : les déclarations de janvier 1999 lors de l'assemblée générale constitutive du groupement des « entrepreneurs » et les propos tenus par les responsables du MEDEF, Seillière et Kessler, lors de l'université d'été du Medef en Août 2003.

Les déclarations de 1999 font référence à une « *nouvelle constitution sociale* ». Elles reposent sur une dépréciation de la démocratie parlementaire qui impose par la loi trop de contraintes. L'expression de « nouvelle constitution sociale », sans doute très consciemment choisie, implique que la loi serait subordonnée aux accords passés dans les entreprises avec les représentants de la « société civile ». Ainsi la « hiérarchie des normes », qui veut qu'un accord de « branche » et à fortiori un accord d'entreprise ne soient acceptés que s'ils offrent des avantages supérieurs à ceux de la loi, gêne trop le patronat pour qu'il ne souhaite pas sa disparition. Il s'agit bien d'une *véritable révolution politique puisque un contrat* signé entre des parties censées représenter la société civile l'emporterait sur la loi votée par les représentants élus du peuple. Dans cette conception politique pour la moins confuse (qui sont ces représentants de la société civile ?) le parlement perd l'initiative de toute loi contraire aux intérêts du patronat. Il ne garde sa capacité législative que pour entériner des accords utiles aux intérêts des entrepreneurs. Pour bien se faire comprendre sans doute le Medef est revenu sur cette question politique en Août 2003 lors de sa session d'été, placée sous l'égide de la « Grande Transformation »

Pour eux, une nouvelle organisation du pouvoir politique est possible. Le système de domination manageriocratique dont ils rêvent appelle une « nouvelle gouvernance » qui repose sur des contrats passés avec les représentants de la société civile plus que sur la loi et s'affranchit, comme ils l'écrivent, « des constitutions, des élections, de la politique elle-même ». La grande transformation à laquelle travaillent les responsables du MEDEF passe donc par une sorte de « coup d'Etat » rien moins que révolutionnaire puisqu'il aboutit à remiser les institutions politiques actuelles. Dans ce cas on peut parler justement de « révolution conservatrice ». Il est vrai qu'ils ont l'appui des sectateurs les plus acharnés du néo-libéralisme qui souhaitent que l'Etat devienne « *modeste* », réduisant comme peau de chagrin son aire d'intervention. Réduction d'ailleurs indispensable si l'on suspecte la démocratie parlementaire de dépenses indues, et, surtout, si pour améliorer la compétitivité, dans la lutte concurrentielle qu'entraîne la globalisation, on juge nécessaire de démanteler des politiques sociales trop coûteuses pour ne pas grever les profits¹.

Que les salarié(e)s deviennent « entrepreneurs » de leur emploi, eux aussi, comme le souhaitent les tenants de la « refondation », serait déjà, on en conviendra, une grande transformation ! Car c'est bien d'entreprise et de prise de risque dont il s'agit. Si le patronat a disparu et se voit remplacé par des entrepreneurs, le salariat ne peut plus exister et doit à son tour devenir une collection d'individus soucieux eux aussi de maximiser leur intérêt en prenant les risques nécessaires à la réussite du « cœur » de leur entreprise : être employable. En somme pour le Medef le monde social devient une suite de contrats entre « entrepreneurs » différemment équipés : le salariat n'existe plus. Ceci implique bien sur de transformer en le réduisant le droit du travail. Supprimer ce droit c'est ouvrir la porte à toutes les régressions sociales car il n'y a pas plus de raisons pour demain, ne pas soumettre le versement des autres formes de salaire différé (indemnités de maladie, retraite, cotisations ouvrant la formation continue...) à la contractualisation individualisée qu'il n'y a de raisons à maintenir les cotisations patronales à un taux suffisant pour couvrir un droit qui n'existerait plus. Cette volonté politique autorise la mise en place de pratiques qui, divisent les collectifs et individualisent toujours plus. L'expression du Medef « refondation sociale » a été une inversion de la réalité ; en fait c'est de démolition sociale qu'il s'agissait.

L'attaque contre un droit du travail cristallisé dans la loi vise à réaliser systématiquement une philosophie politique particulière. Voir dans le droit du travail – fortement contradictoire, tiraillé qu'il est entre un droit privé et un droit public, une sorte de cadre intangible des relations de travail serait en effet une erreur. Le droit du travail est plus que les autres droits marqués par son histoire : les rapports sociaux en déterminent les formes, les avancées et les reculs – politique et économie y sont plus qu'ailleurs étroitement mêlés. Reste que, fondamentalement, le droit du travail met en place des systèmes de régulation qui assurent aux individus qu'ils ne sont pas des pièces totalement interchangeables sur un marché du travail totalement libéralisé. S'attaquer au droit du travail c'est s'en prendre aux mécanismes

¹ Cette idée continue son cheminement puisque le journal *les Echos* publiait, vendredi 14 septembre 2017, une note de l'OCDE qui trouvait que les profits n'étaient, en France, pas suffisants pour garantir le maintien à long terme de la protection sociale.

que le groupe des salariés à mis en place pour retrouver une maîtrise de l'échange sur le marché très particulier qu'est le marché du travail.

L'attaque contre le droit du travail - énoncée dans les déclarations de janvier 1999 lors de la création du MEDEF, puis reprise dans les propos tenus par Mrs Seillière et Kessler lors de l'université d'été du Medef en Août 2003 - a commandé les orientations de deux rapports remis au gouvernement en 2004 et en 2005. Le rapport Virville, (à l'époque directeur des ressources humaines de l'entreprise Renault), qui avait été précédé d'un rapport établi par Camdessus (ancien directeur du FMI), est à ce titre des plus significatifs. Pour faciliter « la liberté totale de circulation des capitaux » dans une « zone de libre échange où la concurrence est libre » ce texte insiste sur le fait que la main d'œuvre doit être « formée, flexible et adaptable » (comme bien d'autres avant lui tant la doxa des classes dirigeantes a d'autant plus de chances d'être entendue qu'elle est répétée à l'infini), mais allant plus loin encore ce rapport affirme nécessaire de revoir les frontières qui, jusqu'alors, séparaient le travail indépendant du travail salarié et propose « aux usagers du droit du travail de choisir dans quel régime juridique ils souhaitent inscrire leur relation ». Il suffirait que le travailleur choisisse le statut d'indépendant pour que le rêve du Medef d'une société d'entrepreneurs devienne réalité ! Il faut souligner qu'ici « le bénéficiaire du droit » devient « un usager du droit ». Derrière ce changement de mot (de bénéficiaire à usager) se cache un changement complet de conception du monde : le travailleur peut choisir en fonction de son intérêt tel ou tel statut. Le collectif du salariat se dissout dans une collection d'individus d'autant plus concurrentiels qu'atomisés.

Mais le MEDEF ne s'en tenait pas là, il lui fallait, pour assurer la « refondation sociale qu'il souhaitait, *réduire le nombre de fonctionnaires* et ramener les autres au travail et « à la réalité », égarés qu'ils étaient sans doute dans les fantasmes d'un délire paranoïaque suspectant l'entrepreneur et le libéralisme de tous les maux. Ce nouveau système n'aura pourtant toute son efficacité qu'autant qu'il parviendra à *rétablir l'ordre dans l'école* non seulement en permettant, à côté des savoirs, de favoriser l'apprentissage de « savoir faire » utiles, (les compétences exigées par les postes de travail), mais surtout en inculquant un « savoir être » pétri « d'esprit d'entreprise ». Il exige ensuite, dans les relations salariales, un nécessaire *changement « de ton »* privilégiant *l'individualisme et la subjectivité* et valorisant, non le conflit (sous entendu la lutte des classes), mais un dialogue respectueux des « partenaires » (sous entendu associés, co-équipiers et non pas adversaires...).

En attendant que cette nouvelle philosophie politique soit mise en place – ce à quoi la présidence de Macron devrait s'employer- le patronat a entrepris, ici et là, de contourner le droit du travail et, ailleurs, d'obtenir des dérogations. La multiplication des contrats de courte durée, de l'intérim, du travail à temps partiel a de nombreux avantages dont ceux de limiter dans le temps les engagements (la durée du contrat prévue d'avance dispense du versement d'indemnité de rupture) ; de remplacer le contrat de travail par un contrat commercial avec une société d'intérim ; de diminuer le nombre d'heures supplémentaire (avec la modulation

des horaires en temps partiel) et même de ne plus apparaître comme employeur avec l'externalisation d'activité réintégré par la suite dans un contrat de location. Ainsi la fiction d'un marché du travail libre de toutes entraves, donc flexible, devient lentement la réalité et disloque les collectifs et le statut de salarié. L'« uberisation » est l'avenir !

Deuxième force. Une victoire du néo libéralisme.

Le groupement des entrepreneurs a vite trouvé une idéologie qui lui apportait la légitimation qui lui faisait défaut avec le point de vue développé dans le monde anglo-saxon et théorisée par les économistes assemblés dans la « Société du Mont Pèlerin ». Dès lors l'utopie changeait de camp: elle devenait la doxa des dirigeants de l'économie. L'utopie d'une société où se réduisaient les inégalités au profit d'une amélioration collective des conditions d'existence, d'une société où la durée du travail se réduisait au profit d'une maîtrise du temps disponible, d'une société organisée autour de la reconnaissance du droit d'avoir des droits et de l'égalité des droits, d'une société où l'émancipation devenait possible avec l'accès aux savoirs critiques, était remplacée par une autre utopie : celle d'individus cherchant dans des rivalités concurrentielles à maximiser leur intérêt. « La société n'existe pas, il n'y a que des individus », déclarait Margaret Thatcher.

A cette utopie néolibérale est vite venue s'ajouter l'utopie de la mondialisation : « l'homme planétaire » serait à l'horizon ; l'information devrait assurer plus de « transparence » et permettre des choix rationnels. Bref, la réalisation des stratégies de maximisation des intérêts serait l'avenir de chaque individu. Dès lors les Etats devaient restreindre leur aire d'intervention, les nations se dissoudre en ensembles économiques, les institutions céder la place aux accords contractuels entre parties. Cette variante idéologique de la mondialisation venait à conforter une réorganisation du prélèvement du profit.

Tout laisse donc penser que le stade actuel du capitalisme est caractérisé par une domination de grandes entreprises sur les petites et moyennes entreprises. Ces monopoles, parmi lesquels les monopoles étatsuniens sont parmi les plus puissants ont imposé leur pouvoir, sur les pays « périphériques » qu'ils exploitent sans limites. Les bénéfices ainsi obtenus sont recyclés dans le cadre d'une financiarisation de l'économie qui conduit à soumettre la gestion des entreprises au diktat de la « valeur actionnariale », à créer des « fonds de pension » remplaçant la retraite par répartition, à transférer au marché la régulation des taux d'intérêt.

La conjonction des deux dynamiques : s'en prendre aux institutions de sécurité sociale collective.

Tout se passe comme si les dominants du monde social n'avaient cessé que d'imposer cette manière de penser le monde et pour cela de défaire les systèmes de protection des salariés en s'en prenant à l'« Etat social » mis en place très progressivement, en France, par près d'un siècle de luttes des salarié.e.s mobilisé.e.s.

Dans ces conditions tout se passe comme s'il fallait l'appui des politiques d'Etat pour atteindre ces objectifs et faciliter la domination d'un patronat ultralibéral, prêt à revenir sur toutes les conquêtes de 1968, de 1945, de 1936, de 1848 même. Seule en effet la puissance des appareils d'Etat permet d'utiliser toutes les ressources des modes de domination technocratique. Affiné, sophistiqué, épuré de toute violence directe visible, (hors la chasse aux jeunes « racailles » des cités de banlieue, aux nomades et aux immigrés clandestins), usant et abusant des ressources de la communication, il n'en est pas moins un pouvoir. La surveillance et la répression des militants les plus décidés qui peut être pénale, s'est aussi faite plus abstraite (sondages dépréciatifs, communication dans les médias) ou plus juridique (procès). La propagande a certes disparu mais a été remplacée par les pratiques des médias télévisuels qui montent en épingle des « affaires » et par celles des journaux qui, en hiérarchisant les informations, mettent insidieusement en place une désinformation systématique sur le monde du travail (comme le montre bien l'absence d'informations sur les accidents du travail ou les déformations sur les prises de position syndicales). L'assistance sociale sous toutes ses formes et le rappel à l'ordre permanent qu'implique le reclassement professionnel et social des sans travail sont des systèmes évolués et policés de contrôle. La guerre des classes repose actuellement sur cette volonté des classes dominantes de broyer toute espèce de contestation globalisée de l'ordre social.

« Moins d'Etat », « l'Etat est une conception rétrograde », « le dynamisme, le modernisme, consiste à réduire l'Etat », « trop de fonctionnaires », « l'avenir est à l'initiative privée », etc. Les prises de position contre l'Etat et ses agents sont nombreuses. Il faut dire que des journalistes économiques toujours à l'affût des changements et prompts à prendre des déclarations provocatrices pour des vérités, ne sont pas pour rien dans la mise en scène de ces affirmations. Ces déclarations ne sont devenues réalité qu'en ôtant aux salariés le fondement même de leurs possibilités de contestation c'est à dire le plein emploi. Supprimer le plein emploi et laisser s'étendre le chômage, le travail à temps partiel, le travail intérimaire, en un mot le travail fractionné, c'était, en créant l'insécurité sociale, empêcher le développement d'une contestation globale. Régionaliser les marchés du travail, surveiller les travailleurs étrangers, contrôler les chômeurs, les jeunes, les femmes sans qualification, les salariés âgés, écartier toute forme de qualification au profit d'une gestion par les compétences, réduire les avantages (relatifs) accordés aux accidentés du travail, diminuer les temps de pause, modifier à la baisse les retraites, rationaliser le travail des enseignants et des personnels de santé, renforcer partout l'usage des technologies qui éliminent le « travail vivant », entraîne un rétrécissement de l'horizon et une localisation des réactions et des résistances qui alimentent une difficulté à développer une solidarité généralisée dans les luttes. Pour le dire autrement

tout vise à remplacer les droits collectifs et les institutions qui garantissaient la présence de collectifs par des droits individuels et des institutions qui valorisent l'individu.

En somme ce pouvoir de la finance n'a pu s'établir qu'avec le soutien actif des dominants du champ politique qui ont facilité *la déréglementation* de la circulation des marchandises, des capitaux, des services et des forces de travail (d'où les lois sur le droit du travail, de Auroux aux ordonnances Macron en passant par El Khomri) ; *la privatisation* des entreprises publiques (largement entamée avec Jospin poursuivie par Sarkozy puis Hollande que Macron veut accélérer comme le disait le journal les Echos il y a quelques jours) ; *la financiarisation* de la dette publique (le ministre socialiste Pierre Bérégovoy a été félicité par le Wall Street Journal pour avoir réalisé le Bing Bang de la bourse de Paris) conduisant à des politiques d'austérité pour les salariés et au prélèvement de la rente qu'assurent les intérêts des prêts par les banques, les fonds de placement etc.

Ces deux stratégies - imposer la conception néolibérale de l'économie capitaliste et retrouver la capacité de domination - se sont accordées pour réduire « l'Etat social » que les salariés mobilisés avaient pu obtenir par leurs luttes. Pour bien le comprendre un rapide retour sur la construction d'un « Etat social » s'impose

Les institutions à abattre : l'Etat social ; l'obstacle à réduire à merci : la classe ouvrière mobilisée

La « classe ouvrière mobilisée » a contribué à la mise en place d'un Etat de « sécurité sociale », relatif et incomplet certes, mais néanmoins protecteur pour les salariés. « L'Etat social », qui n'est pas « l'Etat providence » - les délégués ouvriers de 1848 ont refusé cette appellation humiliante - ne se développe vraiment qu'à la fin du XIXe siècle et au début du XXe même si un pouvoir ouvrier s'était constitué durant la Révolution jusqu'à Thermidor. Plusieurs indices en témoignent : limitation de l'autorité paternelle avec la loi permettant de prononcer la déchéance paternelle, limitation de l'autorité patronale avec la loi de 1898 permettant de lutter contre les accidents du travail, limitation du pouvoir de l'Eglise avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905. Vote de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Avec les avancées du Front populaire sur les congés payés mais aussi sur la reconnaissance du fait syndical, avec la création de la sécurité sociale par Ambroise Croizat qui transforme radicalement la vie de tous, avec la réalisation (partielle bien sur tant les résistances sont importantes) des objectifs du CNR , avec les 15 lois et décrets qui suivent la

grande grève de 1968 qui a vu 11 millions de grévistes durant 3 semaines. Enfin l'accès de tous à l'éducation est sans doute l'ambition la plus fondamentale de cette utopie. L'Etat social repose, aussi, sur l'idée, défendue dès la Révolution française, d'un accès de tous aux savoirs considérés comme source d'émancipation. Libérer du temps et mieux vivre durant ce temps libéré pour s'approprier des savoirs est au cœur des démarches portées par le mouvement social depuis le XIX^e siècle : rien ne le montre mieux que les initiatives et réformes allant de l'école de Jules Ferry et de Ferdinand Buisson à l'institutionnalisation de l'enseignement technique et professionnel par la loi Astier, de l'organisation de l'enseignement secondaire aux filles de Léon Bérard à la prolongation de la scolarité et à la réorganisation de l'enseignement par Jean Zay, de l'accès généralisé à l'enseignement secondaire à l'ouverture de l'enseignement supérieur, de la création, par l'abbé Grégoire, du CNAM, accessible à tous, au financement de la formation continue par une taxe sur les entreprises imposée par la grève de 1968.

Ce développement reste pourtant très lent : il faudra 18 ans avant que le projet de loi sur les accidents du travail, qui entraîne de facto une limitation du pouvoir patronal, ne soit voté !

Ce développement reste contesté : la loi Loucheur du 5 avril 1928, qui créait un système d'assurances sociales obligatoires donnant droit à des aides en cas de maladie, d'invalidité ou de maternité, étendue aux travailleurs agricoles en 1930 en permettant à l'État de compenser la faiblesse des cotisations des ouvriers agricoles par une dotation complémentaire, a été très violemment attaquée par les représentants des classes dominantes.

Ce développement reste limité : la part que représente le budget de l'État rapporté au P.I.B. n'augmente vraiment qu'après la première guerre mondiale, pour diminuer dès le milieu des années vingt.

Ce développement est fragile et a commencé il y a quarantaine d'années à être défail.

Pourtant, l'expérience limitée, partielle de ces quarante dernières années est venue vérifier l'hypothèse du progrès de la justice

même si l'intervention de l'État en matière de logement a été tardive, maladroite, très incomplète et le plus souvent suscitée à son corps défendant après des manifestations les plus diverses (du mouvement des squatteurs de 1948-1950, en passant par les protestations-défilés organisés par le parti communiste et l'appel à l'opinion de l'abbé Pierre), l'amélioration du logement, tant que dure « l'aide à la pierre », n'en a pas été moins réelle ;

même si l'intervention de l'État en matière scolaire est le plus souvent limitée par l'étroitesse des budgets, même si l'appropriation différentielle des biens culturels qui favorise les enfants des familles déjà armées en la matière n'a jamais été vraiment contrecarrée, même si depuis

les interventions du MEDEF l'acquisition de compétences définies à partir de la division du travail, telle qu'elle existe dans les entreprises, détourne l'éducation des savoirs réflexifs et émancipateurs, l'accession d'un plus grand nombre d'enfants à une culture générale et technique n'en est pas moins réelle ;

Même si l'intervention de l'État en matière de protection sociale a été souvent désordonnée et toujours freinée par les exigences patronales, il n'en est pas moins résulté, après des luttes sociales intenses il est vrai, jusque vers le milieu des années soixante-dix, un appareillage efficace : en témoignent la généralisation de la sécurité sociale, l'amélioration des retraites, la création du S.M.I.G. et du S.M.I.C., l'autorisation administrative de licenciement,...

Même si la domination masculine continue de s'exercer, la volonté étatique de défendre l'égalité entre les hommes et les femmes et les pratiques qui en ont résulté, ne serait-ce que l'ouverture à la population féminine d'écoles et de fonctions jusqu'alors réservées aux hommes, n'en ont pas moins permis, après les luttes des mouvements féministes, une amélioration des situations sociales des femmes.

Mieux encore, durant quelques années, la fonction publique a été le modèle qui entraînait les autres secteurs d'activités. La sécurité d'emploi des fonctionnaires, les droits des salariés des entreprises nationalisées apparaissaient comme autant « d'avancées » dont les employés des entreprises privées réclamaient la mise en place : ainsi a-t-on vu (en janvier 1968 par exemple) des grèves ouvrières pour obtenir une progression de carrière comparable à celle des fonctionnaires. En un mot, il s'agissait d'étendre au secteur privé les systèmes de fonctionnement en vigueur dans le secteur étatique - dont les effets bénéfiques ont été significatifs dans les comparaisons entre public et privé.

Cet Etat social a été obtenu par des luttes qui ont toujours suscitées des contrecoups et répressions.

en 1908, dans une période de fortes tensions sociales, - en France les grèves sont nombreuses pour des motifs très divers : les porcelainier(e)s de Limoges par exemple se révoltent contre « le droit de cuissage » ; en 1906 se déroule une grande grève des mineurs suivie de manifestations - défilés à Paris et une grève des postes et télégraphes qui entraîne la révocation de 300 agents ; 1907 voit la révolte des vignerons catalans et les coupures de courant décidées par les ouvriers du secteur de l'électricité - les décisions du cabinet de Clémenceau ,fit tirer sur les manifestants grévistes de Draveil et Villeneuve Saint Georges et arrêter 31 dirigeants de la CGT dont Victor Griffuelhes, Emile Pouget, Georges Yvetot, Henri Dret (Pierre Monate s'exila en Suisse).

En 1978-1979, la désindustrialisation de la sidérurgie a donné lieu a une « guerre des classes » avec des occupations de locaux patronaux, de centres d'administrations d'Etat, de blocages de routes , de voies ferrées, de canaux, avec des documents brûlés, des centraux téléphoniques bloqués, des rétentions de directeurs d'usines, des conduites de gaz destiné aux entreprises sidérurgiques percées, des attaques contre des commissariats, des opérations coup de poing... la répression policière et juridique étant largement pratiquée.

L'exemple des réactions aux conquêtes salariales de 1936 montre on ne peut mieux la capacité de réaction du patronat. La brève puissance de la classe ouvrière mobilisée durant les occupations d'usines avait épouvanté et mis en rage le patronat. Il s'agissait de laver l'humiliation de la défaite. A ceci s'ajoutaient, depuis l'été 36, les rancœurs contre « cette marée » qui dans les fédérations ouvrières, métallurgie en tête, avait consacré l'hégémonie des communistes, si combatifs en mai-juin. Aussi se développa-t-il une volonté des classes dirigeantes, entre 1938 et 1940, d'organiser, avec l'appui de l'Allemagne nazie, une conquête du pouvoir pour établir en France un régime autoritaire. Et ce d'autant plus que le patronat admirait en Allemagne un système qui avait remis le pouvoir aux responsables de l'économie, rêvait, comme cela avait été fait par les nazis, de « l'écrasement du salaire », de « l'élargissement des profits », d'« un effort intensif de travail » et s'employait à le mettre en place. Dès le printemps de 1938, la gauche non communiste prônait l'austérité et la banque de France, au nom du patronat, avait fixé l'objectif à atteindre par le gouvernement : « l'assainissement économique ». Une fois obtenu les pleins pouvoirs (le 6 octobre 1938), après l'échec de la longue grève des dockers marseillais, Daladier fit promulguer, le 12 octobre, 32 décrets lois qui, non seulement, revenaient sur tous les acquis de 1936 - en légalisant la fin des 40 heures (« ce désastre pour l'économie »), en organisant la baisse des salaires (les 45 heures légales seront payées 40), en programmant l'usage des heures supplémentaires – mais, en plus, permettaient la chasse aux étrangers clandestins (à l'époque surtout des juifs d'Europe centrale et orientale). La répression de la mobilisation ouvrière allait de plus en plus devenir une chasse contre les militants communistes. Il fallait « vaincre la résistance rouge » qui pourrait se dresser contre « l'avènement au pouvoir de l'autorité militaire ». Une série de mesures furent prises : le décret-loi du 24 août 1939 autorisait la saisie de *l'Humanité* et de *Ce soir*, celui du 1 septembre permettait la répression de toute démoralisation de l'armée et de la population, celui du 26 septembre organisait la dissolution des organisations communistes. En somme Vichy était là avant Vichy à qui il ne restait plus qu'à interdire les syndicats. Il faudra les luttes armées de la Résistance et le lourd tribut qu'a payé le Parti communiste pour que le programme du CNR qui continue le programme du Front Populaire puisse trouver à s'appliquer. La création de la sécurité sociale avec Ambroise Croizat en étant le point central. Mais le patronat reprendra l'offensive après les grèves de 1947 qui ont réuni jusqu'à 3 millions de grévistes.

Reste que, malgré la répression, la grève, lorsqu'elle est déterminée, paye : celle de 1968 menée pendant trois semaines par près de 11 millions de salariées, précédée et suivie de nombreuses grèves, occupations de locaux patronaux, rétention de directeurs... a abouti à la promulgation de 15 lois et décrets améliorant les conditions d'existence des salariés. Ainsi en est-il de l'accord interprofessionnel sur la sécurité de l'emploi, des quatre semaines de congés payés, de la transformation du S.M.I.G. en S.M.I.C., de la mensualisation, des indemnités de maternité, des accords sur la formation continue, sur la formation professionnelle, sur la durée maximale du travail, des préretraites indemnisées à 70 % du salaire, de l'accession des immigrés aux élections professionnelles, de l'interdiction du travail

clandestin, de la généralisation des retraites complémentaires, de la mise en place des garanties pour les salariés d'une entreprise placée en liquidation judiciaire, de l'indemnisation du chômage....

La reconquista

Reste que face à ce que le patronat considère comme du gaspillage, face aux mises au rebut, aux résistances informelles dans les ateliers, au coût de la rotation du personnel, aux «journées perdues pour fait de grève », aux ripostes parfois vigoureuses et toujours considérées comme des violences, face surtout à l'extension de la sécurité sociale et au développement des droits syndicaux, les critiques, émanant du patronat, des hauts fonctionnaires, des économistes, des instances internationales, ont été de plus en plus nombreuses et ont encouragé un mouvement de « *reconquista* » des employeurs qui allait, au début au moins, prendre différentes formes selon les caractéristiques du secteur économique, des dispositions des dirigeants, des propriétés sociales des salariés .

Pour retrouver des profits et réduire à merci cette classe ouvrière mobilisée, le patronat a eu recours à des solutions diverses. Éviction des personnels peu enclins ou peu adaptables aux nouvelles exigences de la flexibilité ; Contournement par le droit commercial et destruction du droit du travail ; Réorganisation des structures de production avec la filialisation, la sous-traitance, l'externalisation et la location des services ; Répression antisyndicale ; Appel à la technique des automates ; Rationalisation de la gestion et affinement du contrôle financier grâce à l'informatique...

Ces diverses solutions ont été essayées ici et là selon les caractéristiques des entreprises. Alors que certains s'essayaient à « l'amélioration des conditions de travail », d'autres secteurs industriels, comme la sidérurgie, engageaient des réorganisations radicales conduisant à des licenciements en grand nombre, d'autres encore, à l'exemple des patrons italiens amorçaient un fractionnement des grandes unités où les forces syndicales étaient très organisées.

Nombre de ces solutions reposaient sur de nouvelles représentations d'un management troquant une répression jugée archaïque contre une « participation » jugée plus moderne. Cette nouvelle philosophie de l'entreprise impliquait de remplacer les petits chefs autoritaires par des cadres formés à la médiation d'un management teinté de psycho sociologie, qui soient à l'écoute de «l'expression des besoins personnels des subordonnés ». elle demandait aussi d'écarter les salariés trop éloignés de ce nouveau mode de domination. La diffusion de ce nouveau système d'autorité et de gestion ne pouvait pas, en effet, se développer tant que la réticence des fractions des classes populaires à abandonner un style direct de rapport à l'autorité rendait incompatible la présence simultanée de cadres formés à une médiation dans les rapports de commandement et de salariés attachés à une représentation dichotomique des rapports sociaux dans l'entreprise. Cela ne pouvait pas durer d'autant plus que les cadres et

techniciens employés dans les entreprises formés aux modes de pensée néolibéraux, concurrentiels et individualiste ne pouvaient coexister avec de salariés habitués à des rapports moins médiatisés, plus directs en somme. Pour le dire autrement, chaque organisation de la division du travail du capitalisme demande des modes de pensée spécifiques, des catégories de pensée spécifiques, des modes de structuration des raisonnements spécifiques. Tout s'est donc passé comme si une grande partie des classes ouvrières formait un groupe trop déterminé par des valeurs prolétariennes et un ethos populaire pour que sa mise à l'écart dans un chômage de masse ne soit pas perçue comme une condition nécessaire au développement des nouvelles modalités de fonctionnement. La classe ouvrière n'a pas disparue pour autant, reléguée et disloquée qu'elle est, ici, dans des petites entreprises éparpillées sur le territoire national et renouvelée, ailleurs, en Afrique, au Moyen Orient, en Asie du sud, par les classes populaires locales. Les ouvrières des usines de transformation du poisson de Bretagne qui chantaient rouge avec Tillon sont aujourd'hui remplacées par des marocaines au travail dans les poissonneries en attendant qu'ouvrent les premières usines de traitement des ressources halieutiques à Saint Louis du Sénégal. Les sénégalaises, femmes des pêcheurs *lébous* qui travaillaient à éviscérer les poissons sur la plage seront dans quelques mois enrôlées sur des chaînes automatisées.

Mais le chômage, pour efficace qu'il soit dans la domestication des salariés, ne suffisait pas. Tout s'est passé comme si, heureux de leurs premiers succès, les dominants du monde économique avaient voulu étendre leur victoire, comme s'ils voulaient ne pas se contenter de stopper les processus qui s'étaient mis en place dans les années 1965-1972 mais rêvaient de revenir sur les conquêtes salariales antérieures institutionnalisées dans l'Etat social comme en témoignent les nombreux rapports établis par les instances patronales et ses clubs et associations. L'institut Montaigne lancé par Claude Bébéar, la fondation Jean Jaurès animée par Jean Peyrelevade et l'Association française des entreprises privées où opéreront Bertrand Collomb et Didier Pineau Valenciennes se montrent en matière de projets de « réformes » les plus actifs et les plus écoutés par le pouvoir politique : d'une certaine façon, ils ont contribué à théoriser et diffuser des idées qui ont facilité la victoire de Macron.

Les entrepreneurs néolibéraux l'emportent sur le patronat archaïque

Reste que cette « refondation » du patronat au MEDEF n'a pas été sans poser des questions à certains dirigeants des grandes entreprises (sans parler des petites et moyennes entreprises représentées par la CGPME qui adopteront des positions différentes). On peut de manière un peu arbitraire recomposer cette histoire en deux temps.

Dans un premier temps tout s'est passé comme si, en même temps que les salariés les plus attachés à la « lutte des classes » étaient mis à l'écart, les patrons habitués à un style de direction autoritariste et personnalisé avaient perdu la partie.

Ce conflit interne au patronat, entre deux manières de penser et de gérer l'entreprise, n'a pas été particulier à la France mais a concerné, à des dates différentes, propres aux

histoires et aux formes nationales du capitalisme, l'ensemble des entreprises des différents pays européens. Il correspond bien à la disparition des industries du textile des mines, de la sidérurgie... Les conflits entre l'UIMM et le MEDEF sont l'illustration finale de cette opposition. L'utilisation de fonds collectés par l'UIMM en a été le prétexte. Dans cette lutte le MEDEF se donne le beau rôle : il aurait, aux dires de son président, agi pour « faciliter la reconnaissance d'une société civile active », « contribuer à réduire l'imposition » ; il aurait réussi à imposer la « refondation » de la vie économique et sociale et à remplacer une « culture d'opposition anachronique » par une « culture de proposition » ce que l'UIMM n'aurait pas su faire.

Pour bien comprendre cette opposition il faut savoir que les institutions patronales ont des représentants dans un grand nombre d'institutions paritaires : le MEDEF et l'UIMM{ XE "l'UIMM" } exercent, moitié chacun, 29000 mandats et fonctions juridictionnelles dans au moins 130 instances (parmi ces mandats une centaine a une dimension nationale). L'UIMM et le MEDEF ont aussi, autre force, une capacité à drainer des fonds dont le montant de la caisse noire de l'UIMM donne une idée (estimée à 160 millions d'euros cette caisse aurait servi après les grèves de 1968 à créer un fonds d'entraide professionnelle de l'industrie métallurgique pour prévenir les conflits sociaux et parer à leurs conséquences). Enfin ces syndicats{ XE "syndicats" } patronaux ont la capacité de négocier avec le gouvernement et d'obtenir des amendements aux lois comme le montre l'amendement obtenu par l'UIMM à la loi Fillon de 2003 permettant de mettre à la retraite un salarié avant 65 ans ou encore l'accord entre le MEDEF et le gouvernement à propos de la « position commune sur la négociation collective ». On le comprend le contrôle de ces forces représente un enjeu considérable qui suscite bien des luttes dont celle qui oppose les deux instances.

Cette lutte se décompose elle-même entre, d'abord, une opposition d'appareils administratifs – entre les salariés du MEDEF et ceux de l'UIMM{ XE "l'UIMM" }. Elle est aussi une lutte entre les patrons des entreprises sidérurgiques et métallurgiques et plus globalement des usines qui forment le gros de l'UIMM et les patrons des entreprises de service qui adhèrent au MEDEF et qui se sentaient bien représentés par Laurence Parisot (alors directrice de l'IFOP) . Cette seconde opposition trouve ses racines dans le fait que le capital des industries métallurgiques et mécaniques a une rotation plus lente - dans la mesure où il dépend d'investissements conséquents et surtout inscrits dans le sol - que le capital des entreprises commerciales et gestionnaires, qui, plus sensibles à la financiarisation{ XE "*financiarisation*" }, ont une rotation du capital plus rapide et moins localisée. La lutte entre les deux instances a été, enfin et surtout, une lutte entre deux manières de concevoir l'entreprise et les rapports sociaux{ XE "rapports sociaux" } (l'UIMM restant plus proche d'une gestion traditionnelle des relations avec les salariés, le MEDEF étant plus « modernisateur »). Cette lutte est soutenue par des oppositions fortes entre des patrons issus des grandes écoles d'ingénieurs { XE "Etat" } (plutôt du côté de l'UIMM) et des patrons issus des écoles commerciales et des instituts de sciences politiques – parmi lesquels un plus grand nombre de femmes- (plutôt du côté du MEDEF).

Dans un second temps, tout s'est donc passé comme si ces dirigeants « novateurs », ayant assuré leurs positions de pouvoir au sein de l'univers patronal, avaient contribué à éliminer des manières de faire jugées « dépassées », à lever des obstacles et à imposer de nouvelles réglementations plus à même de faciliter le marché des capitaux, des biens et du travail, et ainsi permettre à l'extension de l'économie néo-libérale de se poursuivre. Tout semble donc montrer que ces derniers, après l'avoir emporté, ont réussi, avec l'élection de Macron à la présidence de la République, à faire en sorte que leurs représentants occupent les postes de décision des appareils d'Etat.

Les groupes qui soutiennent ces orientations.

En premier lieu, *les propriétaires des entreprises* sont revenus au premier plan, après leur retrait (tout relatif) entraîné par les politiques keynésiennes, en exigeant « un retour sur investissement » particulièrement élevé. La « *corporate governance* » devient l'idéologie de ce rapport de domination, mise en place aux USA d'abord, qui soumet les « directeurs » des firmes, habitués à diriger les sociétés comme si elles étaient « leur affaire », à une logique de rendement financier implacable. Désormais, ce n'est plus aux directeurs des entreprises de décider des stratégies d'ensemble et des investissements, mais aux principaux actionnaires de répartir leurs capitaux en fonction des taux servis. La « transparence » (mot fétiche de cette forme de domination qui justifie le développement de la notation et de l'évaluation et des agences qui s'y sont spécialisées) doit leur assurer toute l'information nécessaire, s'ils savent imposer aux managers de recentrer leur firme sur son « cœur de métier » (*spin off*) et de se débarrasser de toutes les activités annexes, et s'ils peuvent obtenir une flexibilité des processus économiques telle qu'ils puissent aisément déplacer leurs capitaux vers les firmes qui leur offrent les meilleurs rendements (liquidité du capital oblige).

Le deuxième groupe social qui profite largement de cette réorganisation est, bien sûr, celui des *banquiers* et des *assureurs* – qui tirent des avantages de cette « financiarisation » non seulement parce qu'ils participent à la réorientation de l'épargne vers les actions, mais aussi parce qu'ils perçoivent des bénéfices sur des opérations financières de « titrisation » et qu'ils vendent leurs conseils et évaluations des entreprises (les assureurs souhaitant d'ailleurs, et s'y employant, privatiser le secteur de la protection sociale là où les salariés ont réussi à mettre en place des formes collectives de sécurisation de l'existence) – font souvent partie. Parmi eux les banquiers les plus jeunes, formés dans des écoles de commerce, ayant souvent complétés leur formation par des séjours aux USA, ayant dirigés des banques commerciales ou des secteurs de trading, ayant des modes de vie différents des présidents directeurs généraux plus âgés, (courses en montagne, voile, sports de combat...) sont sans doute les plus enclins à soutenir le programme du Président de la République.

Les dirigeants des fonds de placements, des fonds spéculatifs et des fonds de pension ne sont pas en reste dans cette course à une « financiarisation » de l'économie toujours plus « intéressante » pour eux. Les pratiques des dirigeants des fonds de pension ne s'éclairent quant à elles que si l'on voit tout l'intérêt qu'ils montrent à contourner les obstacles que les réglementations nationales leur opposent, au mieux, ou, au pire, à s'employer à réduire leur influence. On ne peut ignorer enfin tous les *agents des salles de marché* qui doivent non seulement placer au mieux l'argent de leurs clients, mais qui peuvent aussi spéculer pour leur

propre compte et sont, dès lors, particulièrement pressés de voir le gain l'emporter sur l'art de la gestion d'entreprise.

Ces groupes d'agents de premier plan voient leurs positions et décisions sans cesse renforcées et légitimées par des agents issus de deux autres catégories : *les journalistes économiques* et *les consultants*.

Tout se passe comme si, avec **les consultants**, les dirigeants de l'économie pouvaient acquérir des manières d'agir plus à même de camoufler habilement – grâce à une sorte de vulgarisation des sciences psychologiques et sociales – les rapports de domination. Parmi l'ensemble des professionnels de ce secteur les consultants sortis d'écoles d'ingénieur converties à l'enseignement du management, qui interviennent dans les grandes entreprises et dans le secteur public pour en assurer « la modernisation » sont aussi les plus critiques vis-à-vis du patronat à l'ancienne à qui ils reprochent une gestion du personnel aux antipodes des exigences de la flexibilité. Les consultants issus des petites écoles spécialisées dans un secteur ou une technique ou formés par l'expérience, qui interviennent surtout dans des petites et moyennes entreprises, sont, quant à eux, très critiques des syndicats qu'ils accusent de bloquer l'adaptation des entreprises aux nécessités de l'ouverture sur des marchés compétitifs. Les uns comme les autres adhèrent sans réserve aux présupposés anthropologiques du néo libéralisme.

Tout se passe comme si, avec les agents de **la presse économique**, la vision du monde social des dirigeants de l'économie se trouvait largement confirmée et surtout consacrée comme légitime. Nombre d'entre eux en effet rédigent des articles qui sèment le doute sur les intentions syndicales ou même dénoncent les effets néfastes des défenses des salariés. Mais surtout la quasi totalité renforce par leurs prises de position une vision du monde qui affirme le primat de l'économie et des axiomes qui fondent le libéralisme. Pour eux il y aurait une rationalité du capitalisme indépendante de toute détermination autre que celle de la maximisation de l'intérêt individuel. Au point de transfigurer ce point de vue en vérité.

La dernière catégorie qui, paradoxalement, trouve sans doute son compte à perdre la position protégée qu'elle occupait jusqu'alors est celle des *dirigeants de firmes*. Formés dans les écoles du pouvoir, issus de familles de la moyenne bourgeoise pour beaucoup ils ont remplacés les membres de familles propriétaires qui dirigeaient autrefois ou les directeurs à l'ancienne formés dans les écoles d'ingénieurs avant qu'elles ne s'ouvrent au management. Avec les agents du monde politique, les relations de ces dirigeants de firmes, surtout si elles occupent des positions de premier plan au CAC 40, sont souvent très étroites. D'abord un bon nombre de dirigeants d'entreprises industrielles, commerciales ou financières sont issus de la haute fonction publique et, après avoir « pantouflé » dans le secteur privé, conservent des liens étroits avec leur groupe professionnel d'origine ; ensuite, nombre de dirigeants politiques sont liés au monde économique par des liens familiaux qui créent des intérêts patrimoniaux communs. Ensuite, la fréquentation des mêmes mondes dans les clubs, associations et réunions mondaines facilite un partage des informations, mais surtout une communauté de représentations du monde et d'intérêts sociaux.

Tout montre en effet que le monde économique ne parviendrait pas à ses fins s'il n'était soutenu par des actions de la « *noblesse d'Etat* ». C'est souvent le cas aussi d'*élus* qui

peuvent avoir été soutenus par « le parti socialiste » ou par « Les Républicains » et se retrouvent « Macron compatibles ». Le champ politique, certes, n'est pas totalement perméable aux injonctions économiques, puisque celles-ci sont en quelque sorte restructurées par les effets spécifiques des rapports de force particuliers à cet univers, mais pour autant les agents dominants de l'économie ont d'autant moins besoin d'intervenir directement que leur manière de voir le monde et leurs intérêts sont largement partagés pour un bon nombre d'agents de l'univers politique. Rien ne permet mieux de comprendre la facilité de ce glissement d'élus de droite et de la gauche socialiste que l'étude des représentations de l'économie d'élus d'un conseil régional. La plus grande partie d'entre eux reconnaissent le primat de l'économie, et surtout adhère aux prémisses anthropologiques de la représentation néolibérale du monde social mettant au premier plan l'initiative individuelle et, inversement, dévalorisant les rapports entre les groupes sociaux. 80% sont d'accord avec l'idée que « ce qui compte c'est l'initiative individuelle », 79 % pensent que « les syndicats ne sont utiles que s'ils stimulent le dialogue social », 89 % qu' « il faut accentuer l'effort de formation pour aider la compétitivité des entreprises », 61 % affirment que « les différences de réussite sociale sont naturelles ».

En somme, les représentations du monde élaborées par des agents qui y ont intérêt (les banquiers, les dirigeants des entreprises) se diffusent (en partie grâce aux journalistes économiques) chez des politiciens qui les font leur et qui – au nom d'objectifs politiques (lutte contre le chômage, amélioration de la vie des citoyens...) – organisent le monde pour que les marchés et les entreprises puissent accroître leur efficacité économique et, ainsi, contribuent à lever les obstacles administratifs et juridiques qui empêchaient les capitaux d'obtenir leur rentabilité maximale.

Dans ces conditions, les agents des institutions politiques – parce qu'ils contrôlent la puissance d'Etat avec son organisation particulière, ses ministères, ses instances d'études et de décisions, ses règlements – peuvent contribuer à éliminer des manières de faire jugées « dépassées », à lever des obstacles et à imposer de nouvelles réglementations plus à même de faciliter le marché des capitaux, des biens et du travail, et ainsi permettre à l'extension de l'économie néolibérale de se poursuivre. Sachant cela on comprend bien que des élus de droite et de gauche, qui partageaient plus ou moins, plus d'ailleurs que moins, la conception néo libérale du monde se soient facilement ralliés au programme et à la candidature de Macron.

Les candidats de EN Marche

Une analyse des caractéristiques des candidats de En marche, menée par le Cevipof <https://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/3r2a6j3r8d89ib11hmvmlc0b4/resources/la-note-39-vague15.pdf> permet de mieux saisir le deuxième niveau des soutiens de Macron.

D'abord l'application de la loi sur la parité a permis une augmentation de la part des femmes dans l'Assemblée. L'âge varie de 24 à 72 ans, l'âge moyen étant de 47 ans pour tous les candidats, de 48 ans pour les hommes et de 46 ans pour les femmes. Comme pour le genre,

cette distribution change selon qu'il s'agit de novices ou non. L'âge moyen des premiers est de 44 ans contre 51 ans chez les seconds. Mais cette représentation plus jeune que dans les assemblées précédentes et plus féminine est loin d'être représentative de la composition de la société française. On enregistre une très forte présence de chefs d'entreprises, surtout de PME ou de TPE, notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines et de la communication, qui constituent plus des 17% des candidats. Le monde des entreprises et des affaires est très bien représenté car il faut ajouter à ces patrons les cadres supérieurs ou dirigeants d'entreprises, qui constituent 20% des candidats et les membres des professions libérales, 12%. Si l'on réunit l'ensemble des professions en trois grands groupes sociaux, on s'aperçoit que les candidats des classes populaires constituent 8,5% du total alors que les représentants des classes moyennes en constituent 23% et ceux des classes supérieures 68,6%. Cette situation moyenne est encore plus marquée chez les novices, qui n'ont jamais été élus (77,8 ; 36,5 ; 5,6), ce que confirme la lecture des biographies montrant un engouement certain pour la carrière politique au sein d'une population de jeunes diplômés travaillant dans le secteur privé comme salariés ou comme indépendants.

À cette absence de diversification sociale s'adjoint cependant un rééquilibrage entre secteur public et secteur privé. Alors que l'une des critiques les plus fréquentes consiste à dénoncer le fait que les fonctionnaires constituent le principal groupe professionnel au sein de l'Assemblée nationale, il semble que le recrutement des candidats LREM ait considérablement renforcé la part des professionnels du secteur privé qui constituent en moyenne 60% de l'ensemble des candidats alors que ceux qui viennent du secteur public en représentent 40% et 33% seulement des novices. Une comparaison d'ensemble avec les députés élus en 2012 montre que ceux-ci provenaient du secteur public à hauteur de 55%.

La distribution des diplômes ne fait que refléter cette situation professionnelle. On ne trouve chez l'ensemble des candidats que huit anciens élèves de l'ENA, deux anciens de l'École normale supérieure et deux Polytechniciens. En revanche, on trouve 20 anciens de diverses écoles d'ingénieurs et 18 diplômés des grandes écoles de commerce. La part prise par les études commerciales au sens large, en y incluant les formations marketing ou communication d'entreprise, est importante puisque 54 candidats, soit un peu plus de 10%, ont suivi des études spécialisées dans la gestion d'entreprise. On remarque également 26 anciens de Sciences Po Paris et 14 anciens d'un Institut d'études politiques régional dont une majorité s'est dirigée vers le secteur privé. Au total, 18,5% des candidats LREM ont une formation juridique surtout chez les nouveaux entrants. Les formations en économie et gestion concernent 18,7% de tous les candidats mais 15% des élus et 21,8% des novices. Les formations scientifiques, en y incluant les études d'ingénierie ou la médecine, caractérisent 18,5% des candidats sans que cette moyenne ne change beaucoup chez les seuls élus (19%) ou chez les novices (18%). Non seulement les cadres et dirigeants de sociétés de conseil et de communication y sont fortement représentés mais ils ont formé aussi le gros des directions des équipes de campagne. On peut d'ailleurs constater que ce mouvement est dominé par le langage entrepreneurial (surtout par celui des « start up » : on y « tweet » allègrement, les « helpers » « mappent », « targètent », « benchmarkent »... à loisir. Tout cela conduit à s'interroger sur le cheminement de cette idéologie néo libérale et entrepreneuriale.

En somme le recrutement des « agents politiquement actifs » que sont les candidats de « En Marche » est en grande partie conforme aux caractéristiques de celles et ceux qui, au sein des classes dirigeantes, ont eu le plus d'intérêt à soutenir la candidature de Macron. Il s'avère aussi être le portrait type de son électorat, caractérisé par une appartenance majoritaire à une bourgeoisie moderniste, diplômée, libérale sur le plan culturel comme sur le plan économique. Ces représentations libérales opposées aussi bien au socialisme qu'au nationalisme réactionnaire sont inculquées et sans cesse renforcées par des systèmes sociaux comme les écoles de commerce et de management et la presse économique..

La diffusion et l'incorporation de cette culture entrepreneuriale néo libérale

Une bonne partie des soutiens actifs de Macron est sans doute habitée par des manières de faire et de penser héritées des représentations et pratiques familiales. Fils et filles de familles possédant déjà un capital économique et un capital culturel plus ou moins conséquents, habitué.e.s à développer de s stratégies adaptées aux situations engendrées par cette configuration, ils et elles ont trouvé dans les écoles de commerce et de management, en devenant chef d'entreprise pour d'autres, des occasions de renforcer ces dispositions.

Deux articles parus dans le journal Le Monde du 13 septembre 2017 permettent de saisir des caractéristiques de la diffusion de cette idéologie. Le premier est une publicité d'une pleine page (ce qui suppose un coût supportés par les fonds dont disposent les signataires de la publicité en l'occurrence Ecole Polytechnique, Google France et PwC (PwC est l' acronyme de « Price waterhouse Cooper » société de consultants qui vaut 35 milliards de dollars et emploie 223000 salariés dont 500 consultants en France intervenant dans plus de 2000 entreprises pour les conseiller en matière de gestion) pour une « Lead Academy » dont la spécialité sera « Learn. Experience. Adapt. Disrupt ». La publicité dit bien qu'il s'agit de former des dirigeants pour « trouver au sein de leur entreprise des solutions de transformation et d' innovations leur permettant de gagner en performance et en compétitivité » grâce à « une création destructrice ou à une destruction créatrice ».

Le deuxième texte du Monde est un article sur « le Mercato des enseignants-chercheurs ; les écoles de commerce recrutent à prix d'or des professeurs écrivant pour les grandes revues académiques » car plus les professeurs publient, plus l'école est poussée en haut des classements et plus les agences de notation certifieront la qualité des formations. Le résultat

espéré est que les étudiants venant des classes supérieures, prêts à payer plus, s'inscriront en plus grand nombre et seront ultérieurement plus nombreux à occuper des fonctions supérieures etc. Ces deux informations ont un rapport avec les votes Macron.

Les consultants formés dans l'école de commerce, recyclés dans la « Lead Academy » voient en effet dans l'entreprise une "association d'intérêts", qui repose sur une volonté de négation des rapports de classes. Cette volonté transparaît clairement au travers du discours tenu par les consultants sur les syndicats. Si on leur reconnaît un rôle dans l'amélioration des conditions de travail, on ne les considère pas moins comme étant un élément souvent néfaste à la bonne marche des entreprises, voir responsable des difficultés qu'elles connaissent et de la démotivation du personnel. La remise en cause des syndicats procède de la relégation dans un passé dépassé d'un système de relations fondé sur cette opposition de classes sociales. Pour de nombreux consultants, l'intervention d'agents extérieurs au sein d'une entreprise consiste donc à introduire des techniques d'organisation du travail se fondant sur l'évacuation des luttes sociales. Les agents des cabinets conseils entendent bien transformer les antagonismes d'intérêts en "communauté d'intérêts" de telle sorte que *"l'ambiance dans les boîtes va être beaucoup plus confraternelle, et beaucoup plus, là aussi, reposer sur la communication. Et l'ambiance sera de moins en moins conflictuelle, c'est-à-dire que les gens se comprendront de part et d'autre"* (consultant en organisation). Cette prise de position s'appuie sur une critique des syndicats largement partagée : 70 % des consultants affirment que « *les syndicats diffusent une vision trop conflictuelle* », 77 % qu'« *ils ne correspondent plus aux exigences de l'entreprise moderne* », 75 % qu'« *ils ne sont pas des interlocuteurs fiables* ».

La diffusion d'un management adapté au libéralisme est d'ailleurs très vite apparue comme essentielle au yeux du patronat pour qu'il constitue une Fondation pour l'enseignement et la gestion du management qui coordonne l'enseignement dans les IUT, les universités, les écoles de commerce et les écoles d'ingénieurs.

On peut raisonnablement penser que ces manières de voir et de faire sont diffusées dans les écoles d'ingénieurs et dans les écoles de commerce dont le nombre s'est démultiplié depuis une quarantaine d'années. Ainsi, entre 1960 et 1970, 25 écoles de commerce et de management ouvrent à Paris ; elles sont 3236 aujourd'hui en France.. Les premiers cours de management, largement inspirés, à l'époque, par la psychosociologie nord américaine, ont été organisés par Bertrand Schwartz le directeur de l'école de mines de Nancy et le thuriféraire de la formation continue dont la réorganisation on le sait, est considérée comme fondamentale par l'équipe présidentielle de Macron. L'école Polytechnique, soutenue en cela par la présidence de Giscard d'Estaing, a renforcé ses enseignements de management. Ce discours entrepreneurial est en quelque sorte le socle du discours idéologique constitué tenu par les représentants du Medef et aujourd'hui par l'équipe de Macron.

Ces représentations, inhérentes au point de vue néolibéral, sont aussi diffusées par la plus grande partie de la presse économique –on sait les obstacles que rencontrent des « économistes atterrés » pour modifier les programmes d'enseignement de l'économie. Il suffit pour le comprendre de considérer comment « la Tribune » et « les Echos » rendent

compte de l'énonciation des prises de position en faveur de l'économie libérale. Toute la stratégie du journal consiste par exemple à présenter le travail flexible comme une avancée sociale et économique et à disqualifier l'usage du terme précarité que les syndicats lui associent. Elle diffuse et renforce sans cesse l'idée que l'économie obéit à des « lois naturelles » et, à ce titre, doit écarter toutes « les entraves » étatiques et syndicales.

En somme tout se passe comme si, ce discours de persuasion- reprenant à son compte tous les registres disponibles et toutes les figures de style efficaces - cherchait à renforcer l'adhésion à un argumentaire qui oblige logiquement à accepter la nécessité des mécanismes de l'économie de marché et l'inéluctabilité des inégalités et, finalement, à croire que l'économie capitaliste est indépassable.

Mais la presse économique, en diffusant des informations, ne fait pas qu'inculquer, plus ou moins explicitement, une conception des rapports sociaux, elle contribue aussi à légitimer cette vision du monde en consacrant les dirigeants de l'économie. En structurant la présentation des hauts faits des entrepreneurs, ces héros de la lutte économique, elle contribue à mettre en place une forme de domination symbolique.

Enfin il faut bien voir que, depuis cinquante ans peut être, l'idéologie néo libérale et surtout les présupposés anthropologiques sur lesquels elle repose (une société d'individus, la lutte concurrentielle, la bureaucratie pernicieuse de collectifs, l'embrigadement par les collectifs...) sont distillés par les médias de grande diffusion. C'est ainsi que le néolibéralisme qui avait trouvé ces lettres de noblesse dans la prose de Tocqueville, a été diffusé au « Café du commerce » intellectuel. Cette diffusion de représentations, de mots, d'images par la presse hebdomadaire et par les médias télévisuels doit être prise au sérieux. En effet, l'ordre social n'est pas exclusivement l'expression de rapports de force économiques et politiques, c'est aussi, en partie, un ordre symbolique fait de signes, de mots, de mots d'ordre. La contribution des intellectuels à la conservation ou à la subversion de cet ordre est décisive puisqu'ils offrent les moyens de définir et de décrire la réalité et d'indiquer les possibles qui s'y trouvent contenus. Cette représentation s'est constituée contre "la vieille gauche", bien sur dépassée et anachronique. Elle s'est imposée grâce aux médias (le Nouvel Observateur et Libération ont en la matière joué un rôle de premier plan), grâce à des revues comme Esprit, Le Débat, Commentaire, grâce à des « intellectuels » et grâce à des fondations, sorte de think-tanks à la française. Parmi celles-ci la fondation Saint-Simon et l'institut Montaigne ont été des plus influents. Alors que l'institut Montaigne contribue à réfléchir et diffuser des projets de réforme qui intéressent les "décideurs", entrepreneurs et dirigeants politiques, (on y valorise l'initiative, l'individu, le risque, la mobilité, ce qui est ouvert et global), la Fondation Saint-

Simon voulait proposer à la gauche des idées nouvelles en rupture avec l'hégémonie" marxiste". L'Etat est la première cible de ces discours L'apologie de l'individu y occupe aussi une place prépondérante.

Comme on le voit, cette idéologie néo entrepreneuriale, au pouvoir aujourd'hui, vient de loin : elle a mis 30 ou 40 ans pour se dégager des cadres habituels de la politique et pour rencontrer des agents capables de la soutenir.